

# RAPPORT FINAL

## PROJET D'INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET D'EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES (PISEP) BDI 02 006

### INFORMATIONS DE BASE

Pays	:	Burundi
Secteur et sous-secteur	:	11120
Institution nationale ou régionale Chargée de l'exécution	:	Ministère de l'Education Nationale
Agences d'exécution	:	CTB
Nombre d'expert en coopération internationale de la CTB	:	0
Durée de la prestation(selon AS/CS)	:	18 mois (DTF), 30 mois (CS)
Date de démarrage de la prestation		
Selon AS/CS	:	30/05/2003
Effective	:	02/10/2003 (1 <sup>er</sup> comité de concertation)
Date de clôture de la première prestation		
Selon AS/CS	:	30/11/2005
Effective	:	30/09/2005
DTF pour une prolongation et réalimentation du projet	:	novembre 2005
Modalités de gestion de la prestation	:	cogestion et régie
Budget de la prestation initiale	:	801 606 EUR
Budget de la réalimentation	:	1.801.606 EUR
Période couverte par le rapport	:	01/12/2005-30/04/2009

Annexes	oui	Non
1. Résumé des résultats	x	
2. Etat des recettes et dépenses de l'année sous revue	x	
3. Taux de déboursement de la prestation	x	
4. Personnel de la prestation	x	
5. Sous-traitance et appels d'offres	x	
6. Equipements	x	
7. Formations	x	
8. Bailleurs de fonds		

## I. BREF RAPPEL DES ACTIVITES PROGRAMMEES

### PISEP I

<b>01 Dix collèges communaux sont dotés d'infrastructures (Octobre 2003 – octobre 2005)</b>
La préparation des cahiers de charges pour la construction de dix collèges communaux
Consultance et suivi de l'exécution des travaux pour la construction de dix collèges communaux
Exécution des travaux de construction de dix collèges communaux
<b>02 Les équipements pédagogiques sont fournis et distribués (Octobre 2003 – octobre 2005)</b>
Fourniture du matériel pédagogique à 1.000 écoles
Fourniture de livres de français à 200 collèges communaux
Fourniture de dictionnaire de français et documents de chimie
Fourniture de matériel de chimie à 150 collèges
Formation des professeurs de chimie
Fourniture de ballons de sport à 370 collèges communaux

### PISEP II

<b>03 Dix nouvelles écoles primaires sont construites et équipées (Novembre 2005 – mai 2009)</b>
Consultance et adaptation des dossiers techniques et préparation des cahiers de charge pour la construction de neuf écoles primaires
Travaux de construction de neuf écoles primaires
Consultation et suivi de l'exécution des travaux de neuf écoles primaires
En considérant le reliquat disponible en novembre 2008, travaux de construction d'une 10 <sup>ième</sup> EP
Consultation et suivi de l'exécution des travaux de cette dixième école primaire (de Kaserege)

## II. ETAT D'EXECUTION DES ACTIVITES PROGRAMMEES

Rappelons que les activités liées à la construction de dix collèges communaux et à la distribution des équipements pédagogiques ont été clôturées avec la première phase du projet, en octobre 2005 (Phase dite PISEP I).

Seul un collège (le collège communal de Murago de la commune Kayanza) a été réceptionné définitivement le 22/11/2006.

Les activités réalisées pour la deuxième phase du projet (PISEP II) sont celles liées à la construction et à l'équipement mobilier de dix écoles primaires.

Il s'agit de :

- Province Ruyigi** - Ecole primaire Nyakiga en commune Butaganzwa  
 - Ecole Primaire Munazi en commune Kinyinya  
 - Ecole Primaire Bwome II en commune Nyabitsinda
- Province Kayanza** - Ecole Primaire Mpanda-Migege en commune Kayanza  
 - Ecole Primaire Busambo (Campazi) en commune Muruta  
 - Ecole Primaire Caguka en commune Kabarore
- Province Bubanza** - Ecole Primaire Muhenga en commune Bubanza  
 - Ecole Primaire Kayange en commune Musigati  
 - Ecole Primaire Muzinda en commune Rugazi

Puis l'école de Kaserege, en commune Muruta, **Province de Kayanza**.

<b>Dix nouvelles écoles primaires sont construites et équipées</b>	
Consultance et adaptation des dossiers techniques et préparation des Cahiers de Charges pour la construction des neuf écoles primaires	Réalisé en juillet 2007
Travaux de construction de neuf écoles primaires	Année 2008
Fourniture des équipements mobiliers pour neuf écoles primaires	Octobre 2008
Consultance du suivi de l'exécution des travaux des dix écoles primaires	Achevée en avril 2009
Relance du dernier chantier : EP Kaserege	Novembre 2008
Conclusion des travaux	Avril 2009

Notons que les activités suivantes avaient été préalablement réalisées :

- 2 06/07/2006 : entrée en fonction d'une Déléguée à la Cogestion Mme Séraphine NTAHONICAYE et introduction des spécimens de signature à la Banque.
  - 3 09/09/2006 : réapprovisionnement des comptes du Projet.
  - 4 30/07/2007 : nomination d'un nouveau délégué à la Cogestion M. Daniel CURSOUX
  - 5 Identification et visite des sites d'implantation des futures écoles primaires.
- Ce dernier travail a beaucoup pris de temps parce que sur la plupart des sites il y avait des conflits fonciers qui ont dû être traités préalablement et, parfois, en plusieurs phases.

Rappel des descentes sur le terrain effectuées pour régler les problèmes liés au choix des sites.

Pour la province BUBANZA

Date	Nom de l'école	Commune	Etat du terrain et observations
22/08/2006	Ecole primaire MUHENGANGA	BUBANZA	Site dont la piste d'accès est difficilement praticable mais les matériaux locaux de construction sont disponibles sur place. Le terrain est cédé par la Paroisse et cette cession a été officialisée le 18/12/2006.
22/08/2006 28/11/2006	Ecole primaire KAYANGANGA	MUSIGATI	C'est un site qui n'a connu aucun problème d'implantation
	Ecole primaire MUZINDANGA	RUGAZI	La piste d'accès au site initialement proposé de KIRENGANE était quasiment impraticable. Du coup, il était impossible d'approvisionner ce site en matériaux de construction. L'administration ayant promis de proposer un autre site, fin août 2006; rien n'était fait et en définitive l'administration a opté pour l'extension de l'école primaire de Muzinda puisque sur le site initialement choisi des promesses de financement émanant de la Présidence de la République étaient faites

## 7 Pour la province de RUYIGI

Date	Nom de l'école	Commune	Etat du terrain et observations
12/7/2006	Ecole primaire Nyakiga	BUTAGANZWA	Il n'y a eu aucun problème particulier dans cette province ;
11/7/2006	Ecole primaire Munazi	KINYINYA	
11/7/2006	Ecole primaire Bwome II	NYABITSINDA	

## 8 Pour la province de KAYANZA

Date	Nom de l'école	Commune	Etat du terrain et observations
17/08/2006	E.P Mpanda-Migege	KAYANZA	Le terrain a été cédé à la commune par la paroisse et n'a connu aucun problème
17/08/2006 20/10/2006 22/11/2006	E.P. Busambo	MURUTA	Lors de la première visite, le terrain proposé était petit et ne pouvait pas contenir les bâtiments à construire. L'administration locale a alors promis de rendre disponible un autre terrain au plus tard fin août 2006. Durant tout le mois de septembre, l'administration promettait que le terrain serait disponible rapidement mais, même au 22/11/2006, la cession de terrain n'était toujours pas effective. Il a fallu l'intervention de hautes instances (la Présidence de l'Assemblée Nationale et le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur) pour rendre disponible le terrain nécessaire pour cette construction
17/08/2006 20/10/2006 22/11/2006	E.P Caguka	KABARORE	Le site n'avait pas de piste d'accès. L'administration avait promis de tracer la piste d'accès à partir des travaux communautaires ou de choisir un autre site et ceci au plus tard le 5 septembre. Ce n'est qu'au mois de novembre 2006 que les démarches ont été finalisées
	EP Kaserege	MURUTA	Il n'y a pas eu de problème particulier pour cette école

### III. PLANNING PREVISIONNEL D'EXECUTION

Les problèmes rencontrés dans l'identification des sites où ont été construites les écoles n'ont pas permis de respecter le planning d'exécution proposé dans le rapport du 28/08/2006

### IV. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Il faut signaler que dans un premier temps neuf des dix écoles primaires ont été construites, équipées et réceptionnées définitivement avant que ne soit décidé de lancer la construction d'une dixième école avec le reliquat de cette première phase.

Pour l'école de Kaserege, la construction est achevée et la réception provisoire a été effectuée en avril 2009. Les équipements mobiliers seront effectués, sur financement FBBR, après la clôture du projet PISEP II.

### IV. CONTRAINTES

#### Rappel des dates importantes pour le Projet

Date de démarrage de la prestation		
Selon CS	:	30/05/2003 (PISEP I)
	:	25/04/2006 (PISEP II)
Effective	:	02/10/2003(PISEP I)
	:	08/09/2006 (PISEP II) : réalimentation du compte
Date de clôture de la prestation		
Selon CS	:	30/11/2005 (PISEP)
	:	30/11/2007 (PISEP II)
Estimé	:	30/09/2005 (PISEP I)
	:	30/04/2009 (PISEP II)

Les contrats des travaux de construction et fournitures prévoient, généralement, des garanties de bonne fin d'exécution représentant 10% du montant total des marchés. La moitié de cette retenue est libérée à la réception provisoire des travaux et l'autre moitié à la réception définitive qui intervient douze mois après la réception provisoire. Pour PISEP une solution de caution bancaire a été préférée qui évite des opérations comptables au-delà de la convention spécifique.

En référence, au planning d'exécution des travaux de construction des neuf écoles primaires, les réceptions provisoires ont été prévues pour le 30 novembre 2007. Mais à cette date du 30/11/2007 qui marquait initialement le terme de la convention spécifique, les équipements mobiliers n'étaient pas finis. La date de clôture de la Convention spécifique a donc été amendée de 4 mois pour pouvoir achever tous les travaux (construction, retouches et mobiliers) et, devant l'importance du reliquat en solde sur le compte, une année supplémentaire a été octroyée.

La réception définitive n'est donc intervenue qu'à partir du mois de décembre 2008, après qu'ait été résolu le problème concernant la révision des contrats suite à la flambée des prix des matériaux qui ont subi des hausses de 7 à 30% pour le fer à béton, le ciment, les vitres et les tôles,...

					Impact de l'érosion du Franc Burundais sur le coût global des chantiers		
LOT	Nom du site	Nom de la commune	Nom de la province	Entreprise exécutant les travaux	Montant des contrats signés le 30 mai 2007	Contrevaleur de ces contrats en € en mai 2007. 1 € = 1420,9792	Contrevaleur de ces mêmes contrats en novembre 2007 1 € = 1 712,9009
1	MUHENGA	BUBANZA	BUBANZA	ERTRAGR	111 107 691	78 190,93	64 865,22
2	KAYANGE	MUSIGATI	BUBANZA	Groupement CETRA EEXTRAGEC	108 870 206	76 616,33	63 558,96
3	MUZINDA	RUGAZI	BUBANZA	ERMACO	104 703 202	73 683,84	61 126,25
4	CAGUKA	KABARORE	KAYANZA	HYGEBAT	108 892 073	76 631,71	63 571,73
5	CAMPAZI	MURUTA	KAYANZA	ERETRAGECU	107 226 981	75 459,92	62 599,64
6	MPANDA-MIGEGE	KAYANZA	KAYANZA	SOCIEX	113 094 661	79 589,24	66 025,22
7	NYAKIGA	BUTAGANZWA	RUYIGI	SRMB	113 967 237	80 203,31	66 534,64
8	BWOME	NYABITSINDA	RUYIGI	SOGEM	114 114 782	80 307,14	66 620,77
9	MUNAZI	KINYINYA	RUYIGI	COBEREC	121 319 117	85 377,12	70 826,70
					<b>1 003 295 950</b>	<b>706 059,56</b>	<b>585 729,13</b>

Impact de l'érosion du Franc Burundais sur le coût global des chantiers, exprimé en euros

120 330,43

## PREMIERE PARTIE : APPRECIATION

Appréciez la pertinence et la performance de la prestation en utilisant les appréciations suivantes :

- 1.- Très satisfaisant
- 2.- Satisfaisant
- 3.- Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
- 4.- Non satisfaisant
- X.- Sans objet

Inscrivez vos réponses dans la colonne correspondant à votre rôle dans l'exécution de la prestation :

	Responsable national d'exécution	Responsable CTB de l'exécution <sup>(1)</sup>
PERTIENCE (cf. PRIMA, §70, p19)	2	3
Quelle est la pertinence de la prestation par rapport aux priorités nationales de développement ?	2	2
Quelle est la pertinence de la prestation par rapport à la politique belge de développement ?		
Indiquez votre score par rapport aux trois thèmes ci-dessous :		
a) Genre	2	4
b) Environnement	3	3
c) Economie sociale	3	3
Les objectifs de la prestation étaient-ils toujours pertinents ?	2	3
La prestation a-t-elle répondu aux besoins des groupes cibles ?	2	3
En fonction de ses objectifs, la prestation c'est elle appuyée sur les organes		5
Les résultats obtenus par la prestation ont-ils contribué à la réalisation de ses objectifs	1	2
Appréciez la qualité des résultats intermédiaires (efficacité)	2	3
Les modalités de gestion de la prestation ont-elles été appropriées (efficacité)	2	2
Les ressources de la prestation ont-elles été suffisantes sur le plan de (efficace) :	2	2
a. Ressources financières ?	3	2
b. Ressources humaines ?	4	3
c. Matériel et équipements ?	3	2
Les ressources de la prestation ont-elles été utilisées efficacement et optimisées pour obtenir les résultats attendus ? (efficace)	1	2
La prestation a-t-elle été satisfaisante sur le plan coût-efficacité par rapport à des interventions similaires ? (efficace)	1	4
Sur base de planning d'exécution, appréciez la rapidité d'exécution de la prestation (respect des délais)	2	3

<sup>(1)</sup> Il s'agit du dernier agent de la CTB en charge de ce projet

Indiquez votre appréciation globale de la prestation en utilisant les appréciations suivantes :

- 1.- Très satisfaisant
- 2.- Satisfaisant
- 3.- Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
- 4.- Non satisfaisant
- X – Sans objet

	Responsable nationale l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
<b>Appréciation globale de la prestation</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

*Expliquez les raisons de votre appréciation, qui peut dépasser le cadre strict des critères de pertinence et de performance ci-dessous et être différente de l'appréciation donnée pour ceux-ci.*

Pour le responsable national d'exécution, l'appréciation globale de la prestation est satisfaisante, malgré quelques problèmes rencontrés :  
 La bonne utilisation des ressources aussi bien financières qu'humaines disponibles de la prestation ainsi que la collaboration franche entre les membres de la cellule du projet ont permis d'atteindre les résultats attendus. Les détails de l'intervention par rapport à la convention spécifique ont été également respectés.

Pour le Délégué à la Cogestion, une note a été annexée à ce document (voir annexe 8)

Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
<b>DI Tharcisse NCAMUMIKANI</b>	<b>Daniel CORSOUX</b>

## DEUXIEME PARTIE : RESUME DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

1. *Si nécessaire, décrivez l'objectif spécifique et les Résultats Intermédiaires de la prestation, tels que mentionnés dans le document de projet ainsi que les changements opérés (quand, comment et pourquoi) 1 page max.*

L'objectif spécifique du projet visait « l'amélioration de l'enseignement au niveau des écoles primaires et de dix collèges communaux ».

Les résultats intermédiaires (R1, R2, puis R3) de la prestation ont été réalisés et ont permis d'atteindre cet objectif.

Pour le résultat 1 : **dix collèges communaux sont dotés d'infrastructures complémentaires.**

Il s'agit des collèges suivants :

- 1) collège Municipal de Kinama (Mairie de Bujumbura) ;
- 2) Collège communal de Bubanza (commune Bubanza) ;
- 3) Collège communal de Buganda (commune Buganda) ;
- 4) Collège communal de Buyengero (commune Buyengero) ;
- 5) Collège communal de Nyanza-lac (commune Nyanza-lac) ;
- 6) Collège communal de Mabana (commune Mabanda) ;
- 7) Collège communal de Kinyinya (commune Kinyinya) ;
- 8) Collège communal de Ruyigi (commune Ruyigi) ;
- 9) Collège communal de Cendajuru (commune Cendajuru) ;
- 10) Collège communal de Murago (Commune Kayanza) ;

Pour le résultat 2 : **des équipements pédagogiques sont fournis à ces collèges**

Il s'agit de :

- 1 livres de français fournis à 200 collèges communaux
- 2 dictionnaires de français et documents de chimie fournis à 280 collèges communaux au lieu de 200 collèges initialement prévus
- 3 matériel de chimie en kit fourni à 150 collèges communaux
- 4 stage de formation des professeurs de chimie au cours pratique de chimie

On notera toutefois que la fourniture du matériel didactique pour l'enseignement primaire est la seule activité qui n'a pas été réalisé dans le cadre de PISEP I car ce matériel était fourni par un autre bailleur, à savoir le projet Crédit pour la Relance Economique (CRE) financé par la Banque Mondiale.

En compensation, la SMCLdu projet APIP a avalisé l'achat de ballons de sport pour tous les collèges communaux du pays grâce au reliquat du projet, ce qui contribue à l'encadrement sportif des élèves en dehors des heures de cours.

Pour le résultat 3 : **dix écoles primaires ont été construites**

Cette activité s'est correctement déroulée dans le cadre de la phase II du projet PISEP.

2. *Dans quelle mesure l'objectif spécifique de la prestation a-t-il été atteint, en fonction des indicateurs retenus ?*

Les 10 collèges communaux, aujourd'hui évoluant en lycées communaux pédagogiques ou techniques, ont été construits dans dix communes du pays et offrent aux nombreux candidats

du cycle inférieur des collèges communaux des localités environnantes un accès accru au cycle supérieur de l'enseignement secondaire communal.

Les équipements pédagogiques fournis vont permettre une amélioration de la qualité de l'enseignement. Ces équipements ont été distribués dans les propositions suivantes :

- Français en 6<sup>ème</sup> : 200 valisettes de 30 livres (pour 200 collèges)
- Grammaire du français en 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup> : 200 valisettes de 30 livres (pour 200 collèges)
- Français en 5<sup>ème</sup> : 200 valisettes de 27 livres (pour 200 collèges)
- Français en 4<sup>ème</sup> : 200 valisettes de 25 livres (pour 200 collèges)
- Grammaire du français en 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> : 200 valisettes de 25 livres (pour 200 collèges)
- Dictionnaire de poche : 280 valisettes de 20 dictionnaires de poche (pour 280 collèges)
- Dictionnaires encyclopédiques : 280 dictionnaires encyclopédiques (pour 280 collèges)
- Livres de chimie : 280 livres de chimie 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> (pour 280 collèges)
- Matériel et produits de chimie : 150 armoires (pour 150 collèges)

Il faut signaler qu'une formation d'initiation au cours pratique de chimie a été organisée dans les quatre régions du pays à l'intention des professeurs de chimie des écoles bénéficiaires de ces produits.

Les 10 écoles primaires sont construites dans des régions sous-scolarisées.  
A la rentrée des classes 2009 – 2010 toutes sont fonctionnelles.

### 3. Dans quelle mesure les résultats intermédiaires de la prestation ont-ils été atteints, en fonction des indicateurs retenus ?

Le nombre d'infrastructures réalisées dans la phase I est repris dans le tableau ci-dessous :

Collège/LTC	Bloc administratif	Salle de classes	Laboratoire	Bibliothèque	Sanitaire	Terrain de jeux
Bubanza		4 réhabilitées	1			
Kinama	1	6	1	1	8	
Buganda	1	10 dont 8 réhabilitées	1	1	6	
Buyengero	1	3	1	1	8	
Nyanza-lac	-	7 dont 3 réhabilitées	1	1	4	
Mabanda	1	4	1	1	4	
Kinyinya	-	8 dont 4 réhabilitées	1	1	4	
Cendajuru	1	7 dont 4 réhabilitées	1	1	4	
Murago	1	4	1	1	4	2
Ruyigi	1	6 dont 3 réhabilitées	1	1	8	
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>59 classes dont (23 réh.)</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>54</b>	<b>2</b>

Dans l'ensemble, le nombre d'infrastructures complémentaires réalisées durant la phase I s'établissait donc à 8 blocs administratifs, 59 salles de classes (dont 33 nouvelles et 26 réhabilitées), 10 laboratoires, 9 bibliothèques, 54 sanitaires et 2 terrains de jeux (pour le nouveau collège de Murago).

Le nombre de collèges équipés est de 150 (en kit de chimie), de 200 (en livres de français) et de 280 en dictionnaires de français et livres de chimie.

Les résultats intermédiaires de la prestation ont donc été atteints en fonction des indicateurs retenus.

#### *4. Décrivez le système de suivi qui a été mis en place lors de la mise en œuvre de la prestation*

Lors du suivi de la phase I, les travaux de construction étaient placés sous la supervision de la direction du projet (le DI et le Délégué à la cogestion) qui était appuyés par un bureau de surveillance, qualifié dans le domaine des constructions d'infrastructures scolaires, spécialement recruté pour le contrôle et la surveillance des chantiers. Les rapports produits par ce bureau reprenaient l'évolution, mois par mois, de l'avancement du travail.

En ce qui concerne la fourniture des équipements pédagogiques, leur distribution s'est opérée à travers les Directions Provinciales de l'Enseignement vers les écoles bénéficiaires. Des missions de contrôle ont été organisées pour s'assurer que ces équipements étaient bien arrivés à leurs destinataires.

En outre, la direction du projet soumettait chaque fois que de besoin en réunions du comité de concertation les questions à résoudre qui dépassaient le cadre de la cellule du projet.

#### **Pour l'évaluation, on notera les missions des consultants Gambart et De Roover.**

En novembre 2004 l'expert sectoriel « infrastructures » de la CTB (M. Robert Gambart) a visité deux chantiers et a constaté la bonne exécution des travaux. :

Une seconde mission d'évaluation technique du volet construction a été menée par l'architecte Eric De Roover en septembre 2005. Cette évaluation a mis en évidence les éléments suivants :

- Le coût global et par type de bâtiment des infrastructures construites est tout à fait raisonnable. En revanche, certains prix unitaires présentent des anomalies, et des écarts extrêmes entre les prix unitaires peuvent être révélateurs d'éléments spéculatifs.
- Les DAO devraient être beaucoup plus précis dans les plans, les spécifications techniques et le métré. Des analyses plus approfondies des offres devraient être faites avant l'attribution du marché.

Il n'y a pas eu d'évaluation pour le volet équipements pédagogiques.

## TROISIEME PARTIE : Concerne la construction de dix écoles primaires

### COMMENTAIRE ET ANALYSES

*1. Quels sont les problèmes et questions majeurs qui ont influencé l'exécution de la prestation et comment la prestation a-t-il tenté de les résoudre ?*

Le financement du projet PISEP phase II était initialement constitué de reliquats d'anciens projets qui avaient été suspendus puis réaffectés dans le cadre de la relance de la coopération. Le montant alloué au départ au projet (budget en cogestion) était de 756.606,59 EUR dont 315.000 euros spécifiquement destinés aux travaux de construction, le reste pour les équipements pédagogiques. Pour les travaux en particulier, le budget s'est avéré insuffisant pour couvrir tous les besoins en infrastructures qui avaient été identifiés aux écoles ciblées. Cette situation a été aggravée par le fait de l'inflation, ce qui a rendu plus cher les matériaux de construction. Afin de réaliser l'entièreté de son programme, la direction du projet a donc soumis la question du sous-financement à la SMCL du projet qui a engagé une demande d'un budget complémentaire de **750 millions de francs burundais** au FBBR, apport qui a été approuvé le 26/03/2004.

Ce budget complémentaire a aussi permis d'effectuer les travaux avec un standard de qualité plus élevé qu'initialement prévu (châssis et toitures métalliques) et dans certains cas d'effectuer des travaux supplémentaires jugés nécessaires (protection, évaluation des eaux, latrines, terrains de sport dans un site).

Un problème particulier concerne le chantier du lycée Technique Communal de Ruyigi, qui a été abandonné avant les travaux de finition. Malgré une mise en demeure adressée à l'exécutant, ce dernier n'a fait aucun effort pour achever le chantier. Nous avons donc été obligés d'appliquer des pénalités de retard et avons procédé à la résiliation de son contrat conformément à la loi. Nous avons demandé au bureau de surveillance d'évaluer les travaux qui restaient à faire et qui ont été attribués à une autre entreprise parmi celles ayant correctement exécuté leur contrat.

Les fournisseurs et la main d'œuvre qui n'avaient pas été payés par le premier entrepreneur ont, à plusieurs reprises, entravé les travaux de finition pour le nouvel entrepreneur. Cette main d'œuvre n'ayant aucun lien contractuel avec le projet a été orientée vers la justice pour se plaindre contre l'entreprise qui l'avait employée.

*2. Quelles sont les causes des écarts par rapport aux résultats attendus ?*

En ce qui concerne les résultats quantitatifs, aucune différence n'a été relevée entre le prévisionnel et le réalisé.

Certes, sur le plan financier le renchérissement subit des matériaux de construction au cours du premier semestre 2007 – c'est-à-dire juste après la signature des contrats de 9 des 10 entreprises engagées sur les chantiers d'écoles primaires – a eu pour conséquence le ralentissement puis la suspension des activités durant 4 mois, le temps nécessaire pour que les projets d'infrastructures appuyés par la CTB prennent une position commune, en harmonie avec les dispositions prises par d'autres intervenants, et que les contrats signés soient amendés. Il faut dire que dans le même temps la dévaluation glissante du FBu par rapport au dollar et à l'euro avait amplifié ce phénomène de flambée des prix des matériaux de

construction.

*3. Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience de la prestation ? Faites une réponse détaillée sur les plans de l'impact et de la durabilité des résultats ?*

- La plupart des entreprises attributaires des travaux de construction, ont fait preuve de bonnes capacités techniques et ont pu réaliser des ouvrages appréciables et appréciés. Ces entreprises se sont comportées en partenaires fiables.

En revanche, quelques unes ont adopté des comportements spéculatifs dans la présentation de leurs offres au niveau des prix unitaires, ce qui requerra, pour d'autres opérations de ce type, davantage de vigilance et une analyse préalable plus approfondie.

- Même si c'est en nombre insuffisant, quelques artisans habitant dans le voisinage des écoles construites ont pu participer aux activités rémunérées de construction, ce qui a amélioré dans une certaine mesure leur pouvoir d'achat.

La fourniture d'équipements pédagogiques comme les livres en valisettes, les produits chimiques et le matériel de labo livré en armoire transportable, a également procuré du travail à quelques artisans de Bujumbura.

- Les besoins en équipements pédagogiques restent énormes car pour le matériel de Chimie, seule la moitié des établissements ont été servis. D'autres disciplines comme les mathématiques et les sciences humaines devraient être inscrites dans les priorités pour les interventions futures.

- Pour maintenir le taux de scolarisation à son niveau actuel, l'Etat burundais doit veiller à ce qu'au minimum 80 écoles primaires soient construites chaque année. C'est un défi lourd à relever pour les communes censées assurer la réalisation de telles infrastructures, et pour les parents qui sont appelés à participer dans la prise en charge de leurs enfants et dans le recouvrement de certains frais de gardiennage ou de réparation.

*4. Selon vous, comment la prestation a-t-elle été perçue par les groupes cibles ?*

De manière générale, les groupes cibles ont perçu la prestation comme positive et ont jugé qu'il s'agissait d'une bonne intervention qui leur est profitable.

Des doléances se sont fait entendre pour signaler parfois que parents et administration n'étaient pas entièrement satisfaits. Dans la phase I, alors que le budget du projet ne permettait pas l'acquisition de tous les équipements mobiliers pour les écoles construites et réhabilitées, les populations bénéficiaires ont considéré cela comme une insuffisance.

*5. Quels ont été les résultats du suivi-évaluation ou du monitoring et des éventuels audits et contrôles ?*

*Comment les recommandations de ceux-ci ont été prises en compte ?*

Le jeudi 20 novembre 2008, le projet PISEP a été audité et les remarques des auditeurs ainsi que les réponses de l'équipe de direction du projet sont repris dans le tableau ci-après.

Recommandation	Actions / Justifications
<p><u>Recommandation 37:</u></p> <p>37.1. Le comptable à 100% à charge du projet et travaillant 80% de son temps pour la représentation n'est pas repris dans le SLA.</p>	<p><b>PROJET</b></p> <p>Le siège du projet se situait à la Représentation. Le comptable a toujours travaillé 100% pour le projet. Toutefois, la proximité du projet avec la Représentation n'empêchait pas que des tâches ponctuelles soient opérés par ce comptable pour la Représentation et inversement (lors des congés du comptable par exemple).</p>
<p><u>Recommandation 38:</u></p> <p>Tous les documents ne sont pas archivés à la représentation. Le caractère complet des dossiers n'a pas pu être vérifié.</p> <p>Les contrats sont signés par le DI et le DELCO.</p> <p>38.1. Archiver les documents dans un endroit centralisé.</p> <p>38.2. Une délégation de pouvoir devrait être obtenue du Représentant Résident en plus de l'avis de non objection.</p>	<p><b>PROJET</b></p> <p><b>En cours</b></p> <p>Le projet a clôturé ses activités le 31/12/2008. Les originaux « cogestion » sont en cours de transfert chez le partenaire et la régie à la Représentation.</p> <p><i>Le rapport de clôture sera à faire à la date du 30 avril 2009</i></p>
<p><u>Recommandation 39:</u></p> <p>La caisse dépasse le plafond. Pas de coffre-fort. 800.000 FBU sur 877.140 FBU se trouvent dans le coffre APIP.</p> <p>39.1. Toutes les procédures liées à la caisse doivent être respectées. L'argent doit être conservé au siège du projet dans un coffre fort.</p>	<p><b>PROJET</b></p> <p><i>Il n'y a rien d'alarmant concernant cette recommandation : au moment où les auditeurs sont venus, nous venions de vendre une vingtaine de DAO à des soumissionnaires intéressés par 3 marchés (BDI 204, 008/2008, 009/2008...) PISEP. Comme le compte Pisep en devise n'admettait de rentrées en FBU nous avons mis ça au coffre et aujourd'hui tout est soldé.</i></p>

6. *Quelles recommandations faites-vous pour la consolidation et l'appropriation de l'après-projet (les politiques à suivre ou à mettre en œuvre, les ressources nationales nécessaires, la responsabilisation des groupes cibles, la manière d'appliquer les recommandations...)?*

Une infrastructure scolaire construite dans une localité profite aux populations de cette localité. Ces populations doivent comprendre que cette infrastructure est la leur et qu'elle leur appartient. Pour la consolidation et l'appropriation de l'après-projet, nous recommandons que les directions scolaires et l'administration locale sensibilisent les bénéficiaires aux aspects de maintenance des infrastructures et contribuent à la constitution d'un cadre adéquat pour la pérennisation des ouvrages par la création d'associations ou de comités de parents d'élèves.

## 7. Conclusion

1. Le Projet d'Infrastructures scolaires et d'Equipements Pédagogiques est un projet dont le financement provient de reliquats d'anciens projets suspendus mais réaffectés dans le cadre de la reprise de la coopération bilatérale. Ce budget extrêmement limité ne pouvait que palier au plus urgent sur base des priorités déterminées par le Ministère de l'Education Nationale.

2. En dépit des moyens limités la prestation a été réalisée de façon satisfaisante. Elle a été bien reçue par les bénéficiaires. Toutefois, ceux-ci ont noté des insuffisances, notamment le manque de fournitures en équipements mobiliers dans les salles de classes.

3. Concernant ces équipements mobiliers, la direction du projet recommande qu'ils soient fournis dans le cadre du Fonds Belgo-Burundais de Réemploi.

4. Pour ce qui est de la question concernant la participation locale, elle ne devrait plus être une affaire des populations démunies mais une affaire de toute la population locale bénéficiaire de l'infrastructure.

5. Compte tenu de la nouvelle politique qui prône la gratuité de l'enseignement primaire, la prolongation du projet PISEP pourrait être envisagée en vue de contribuer à l'augmentation d'infrastructures scolaires qui manquent pour l'enseignement primaire.

Selon le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire en poste à la fin de la phase II du projet PISEP *« le grand souhait du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire serait que le projet PISEP soit poursuivi pour permettre la construction d'autres écoles primaires car cette activité contribue à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion des enfants, deux objectifs que se sont fixés les responsables Burundais et qui devront être atteints en 2015.*

*Au cas où ce souhait ne pourrait être exaucé, les reliquats devront être affectés à la fabrication de bancs pupitres pour équiper les écoles construites par les communautés de base. »*

**6. Le reliquat budgétaire à la fin du projet est de 73.159,87 euros** comme le montre *le suivi du solde budgétaire par la méthode de trésorerie* détaillé à l'annexe 4.

- le reliquat du compte en cogestion laisse apparaître un solde créditeur de 23.190,08 euros
- auquel s'ajoute, toujours sur la partie du budget en cogestion, 42.971,52 euros de solde disponible au siège et de la CTB
- et 6.998,27 euros en régie, également en solde au siège de la CTB.

QUATRIEME PARTIE : ANNEXES

<b>Annexes</b>
<b>Annexe 1</b> : Fiche de présentation du projet
<b>Annexe 2</b> : Résumés des résultats et des activités (en fonction du cadre logique)
<b>Annexes 3</b> : Etat des dépenses à la fin du projet (2 pages)
<b>Annexe 4</b> : Suivi solde budgétaire selon méthode de trésorerie
<b>Annexe 5</b> : Transferts du siège
<b>Annexe 6</b> : Situation des comptes fin projet
<b>Annexe 7</b> : Personnel de la prestation
<b>Annexe 8</b> : Sous-traitance et appels d'offres
<b>Annexe 9</b> : Liste des Equipements acquis par la prestation
<b>Annexe 10</b> : Formation
<b>Annexe 11</b> : Quelques réflexions sur le projet PISEP

**Annexe 1 BDI 02 006 – Projet d'Infrastructures Scolaires et d'Equipements Pédagogiques (PISEP)**

Code Navision (Numéro d'intervention)	BDI/02/006	
Date de signature de la convention spécifique	30/05/2003	
Budget (EUR)	1 801 606 euros	
Date de démarrage	01/10/2003	
Date de signature CMO / Transfert à la CTB	01/10/2003	
Date de fin	30/11/2007 puis 31/12/2008	
Secteur (CAD)	1.1.120 Equipements scolaires et formation	
Régie (1) / cogestion (2) /mixed (3)	(3)	
Ministère du tutelle	Ministère de l'Education Nationale et de la Culture	
Contrepartie exécutante	Ministère de l'Education Nationale et de la Culture	
Direction du projet	Directeur d'Intervention: Tharcisse Ncamumikani De/co: Séraphine Ntahonicaye puis Daniel Cursoux	
Bénéficiaires	Elèves du primaire et du secondaire	
Bourses (h/m)	0	
Assistance Technique (h/m)	0	
Localisation géographique du projet	Bubanza, Bujumbura-Mairie, Bururi, Cankuzo, Cibitoke, Kayanza, Makamba, Ruyigi	
Composition du SMCL :		
- Représentant du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, Ordonnateur		- Représentant Résident de la CTB, Co-Ordonnateur
- Attaché de la Coopération Internationale		- Représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture

**Objectif général**

Le redressement du système éducatif au Burundi

**Objectif spécifique**

L'amélioration de l'enseignement au niveau des écoles primaires et de dix collèges communaux

**Résultats**

Dix collèges communaux sont dotés d'infrastructures scolaires complémentaires

Les équipements pédagogiques prioritaires sont fournis et distribués

Neuf nouvelles écoles primaires (puis une dixième) sont construites et équipées en mobilier

ANNEXE 2 : Résumés des résultats et des activités (en fonction du cadre logique)

Résultats Intermédiaires	Indicateurs (prévus ou réalisés)	Etat de réalisation
<b>RI.1 Dix collèges communaux sont dotés d'infrastructures</b>		100%
<b>RI.2 Les équipements pédagogiques sont fournis et distribués</b>		100%
<b>RI.3 Dix nouvelles écoles primaires sont construites et équipées</b>		100%
<b>Activités planifiées</b>	<b>Etat de réalisation des activités (avec commentaires et remarques)</b>	
<b>RI.1.</b>		
Activité 1 La préparation des cahiers de charges pour la construction de dix collèges communaux		
Activité 2 Consultance et suivi de l'exécution des travaux pour la construction de dix collèges communaux		
Activité 3 Exécution des travaux de construction de dix collèges communaux		
<b>RI.2.</b>		
Activité 1 Fourniture du matériel pédagogique à 1.000 écoles		
Activité 2 Fourniture de livres de français à 200 collèges communaux		
Activité 3 Fourniture de dictionnaire de français et documents de chimie		
Activité 4 Fourniture de matériel de chimie à 150 collèges		
Activité 5 Formation des professeurs de chimie		
Activité 6 Fourniture de ballons de sport à 370 collèges communaux		
<b>RI.3 Dix nouvelles écoles primaires sont construites et équipées.</b>		
Activité 1 Consultance et adaptation des dossiers techniques et préparation des cahiers de charge pour la construction de 9 écoles primaires	100%	
Activité 2 Travaux de construction de neuf écoles primaires	100%	
Activité 3 Consultation et suivi de l'exécution des travaux de neuf écoles primaires	100%	
Activité 4 Travaux de construction et suivi école primaire Kaserenge	100%	

# ANNEXE 3 : Etat des dépenses à la fin du projet (page 1)

## Budget vs Actuals (Year to Month) of BDI/02/006

Project Title : **Projet d'infrastructures Scolaires et d'Equipements Pédagogiques (PISEP)**

Budget Version: **E02**

Currency: **EUR**

Y/M :

Year to month : **30/09/2009**

Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing

Status	Fin Mode	Amount	Start to 2009	Expense 2009	Total	Balance	% Exec
<b>A L'ENSEIGNEMENT AU NIVEAU DES ECOLES PRIMAIRES ET DE</b>							
<b>01 Dix collèges communaux sont dotés d'infrastructures</b>							
		1700,583,02	1,594,349,78	73,846,68	1,888,785,22	40,738,48	98%
		411,808,03	411,808,01	0,00	411,808,01	0,02	100%
	COGES	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0%
	COGES	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0%
	COGES	357,874,75	357,874,75	0,00	357,874,75	0,00	100%
	COGES	24,033,26	24,033,26	0,00	24,033,26	0,00	100%
	COGES	339,713,32	339,713,34	0,00	339,713,34	-0,02	100%
<b>02 Les équipements pédagogiques prioritaires sont fournis</b>							
	COGES	-0,02	0,00	0,00	0,00	-0,02	0%
	COGES	213,897,33	213,897,33	0,00	213,897,33	0,00	100%
	COGES	29,812,02	29,812,02	0,00	29,812,02	0,00	100%
	COGES	49,889,80	49,889,80	0,00	49,889,80	0,00	100%
	COGES	10,255,87	10,255,87	0,00	10,255,87	0,00	100%
	COGES	35,882,72	35,882,72	0,00	35,882,72	0,00	100%
	COGES	956,212,57	643,827,41	73,846,68	917,474,02	40,738,49	96%
	COGES	3,818,15	3,818,15	0,00	3,818,15	0,00	100%
	COGES	698,778,31	707,381,83	1,127,36	706,489,49	-8,712,15	101%
	COGES	55,263,85	52,566,74	0,00	52,566,74	2,696,84	97%
	COGES	17,334,40	17,334,40	0,00	17,334,40	0,00	100%
	COGES	133,898,00	32,324,71	72,719,12	105,043,53	28,854,17	76%
	COGES	15,122,00	191,45	0,00	191,45	17,930,55	1%
<b>Z GENERAL MEANS</b>							
		92,072,05	75,772,89	60,21	75,832,80	13,239,19	86%
		92,072,05	75,772,89	60,21	75,832,80	13,239,19	86%
<b>1 Frais généraux de suivi</b>							
	REGIE	65,027,89	55,818,26	10,36	55,026,82	6,998,27	89%
	COGEST	1,738,575,11	1,815,792,19	73,896,53	1,888,595,72	48,978,59	97%
	TOTAL	1,801,606,00	1,873,721,45	73,906,89	1,747,625,34	53,977,56	97%





**ANNEXE 4 : Suivi solde budgétaire selon méthode de trésorerie**

<b>suivi budgétaire suivant la méthode de trésorerie</b>			
	<b>MODE DE FINANCEMENT</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
I	COGESTION	+TOTAL BUDGET	1 736 578,11
		-TRANSFERTS RECU	1 693 606,59
		-PAIEMENTS FAITS PAR LE SIEGE	-
		=SOLDE DISPONIBLE POUR ALIMENTATIONS ET PAIEMENTS FUTURS FAITS PAR LE SIEGE	42 971,52
		+SOLDE DES BANQUES ET CAISSES	23 190,08
		+AVANCE OUVERTES	-
		=SOLDE DISPONIBLES	66 161,60
		-SOLDE DES ENGAGEMENTS	-
		=SOLDE DISPONIBLE POUR LES ENGAGEMENTS FUTURS	66 161,60
II	REGIE	+TOTAL BUDGET	65 027,89
		-TRANSFERTS RECU	25 348,34
		-PAIEMENTS FAITS PAR LE SIEGE	32 681,28
		=SOLDE DISPONIBLE POUR ALIMENTATIONS ET PAIEMENTS FUTURS FAITS PAR LE SIEGE	6 998,27
		+SOLDE DES BANQUES ET CAISSES	-
		+AVANCE OUVERTS	-
		=SOLDE DISPONIBLES	6 998,27
		-SOLDE DES ENGAGEMENTS	-
		=SOLDE DISPONIBLE POUR LES ENGAGEMENTS FUTURS	6 998,27
	TOTAL SOLDE BUDGETAIRE COGESTION ET REGIE		73 159,87

ANNEXE 5 : Transferts du siège

Overview Transfers HQ/RR of BDI/02/005

2007-01-01 to 2007-12-31

Transfers HQ/RR		Transfers IN PUSC	
Date	Amount Cur	Date	Amount Cur

COGEST -1493,606,59

Line	Date	Amount Cur	Exch. Rate	Cash Call Ref.
1	12/06/2003	361,242,15 EUR	1.00	BDI/02/005C001
2	29/07/2003	385,258,44 EUR	1.00	BDI/02/005C002
3	05/09/2006	119,000,00 EUR	1.00	BDI/02/005C002
4	05/09/2006	156,000,00 EUR	1.00	BDI/02/005C002
5	05/07/2007	150,000,00 EUR	1.00	BDI/02/005C002
6	29/02/2007	175,000,00 EUR	1.00	BDI/02/005C003
7	05/10/2007	300,000,00 EUR	1.00	BDI/02/005C003
8	15/01/2009	34,000,00 EUR	1.00	BDI/02/005C004

REGIE -25,342,34

Line	Date	Amount Cur	Exch. Rate	Cash Call Ref.
1	11/02/2006	14,000,00 EUR	1.00	BDI/02/006R01
2	06/07/2007	6,000,00 EUR	1.00	BDI/02/006R01
3	25/02/2007	6,144,75 EUR	1.00	BDI/02/006R01
4	04/10/2007	6,000,00 EUR	1.00	BDI/02/006R02
5	25/01/2009	-6,798,44 EUR	1.00	



Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, le 2006-11-02

**ANNEXE 6 : Situation des comptes fin projet**

**FAS (FIT Accounting Statement) of BDI/02/006  
Overview Project Accounts**

Closing n° : 49	
Closing Period : 1/9/2009 - 31/8/2009	
Closing Date P : 7/10/2009	Prepared by : BIGIRIMANA Godefroid
	Approved by 1) : Sébastien DIEUNG
	2) : Milly Céleste NIYONKURU
Closing Date RR :	Controlled by :
	Validated by :
Closing Date HQ :	Validated by :

Account	Account number	# transactions	Beginning Balance	Amount IN	Amount OUT	Ending Balance	End
BDI/02/006(BIF)-CO-BANK-BIF1		0	0,00			0,00	
BDI/02/006(BIF)-CO-CASH-BIF2		0	0,00			0,00	
BDI/02/006(EUR)-CO-BANK-EUR1	3320116	0	23.190,95			23.190,95	
BDI/02/006(EUR)-CO-BANK-BC02	201-0113670-33	0	0,00			0,00	
BDI/02/006(EUR)-RE-BANK-BR01	201-0113660-32	0	0,00			0,00	



Annexe 7 : Personnel de la prestation

Titre de personnel (titre, nom et genre)	Durée de recrutement (date début et fin)	Commentaire (délais de recrutement, pertinence de la fonction publique)
1. Personnel national mis à disposition par le pays Partenaire	Tharcisse NCAMUMIKANI	De novembre 2006 jusqu'à la fin du projet (avril 2009)
2. Personnel d'appui recruté localement	None	
3. Personnel d'encadrement recruté localement	None	
4. Personnel International (hors CTB)	None	
5. Expert en Coopération Internationale (CTB)	Séraphine NTAHONICAYE puis Daniel CURSOUX	Du 06/07/2006 au 30/07/2007  Du 30/07/2007 au 30/04/2009

**ANNEXE 8 : Sous-traitance et appels d'offres**  
(une fiche par sous-traitance)

Il n'y a pas eu de sous-traitance

Mode de passation du marché :

Date de l'appel d'offres :

Date de début du contrat de sous-traitance :

Nom du sous-contractant (ou firme) :

Objet du contrat

Coût du contrat :

**Résultats produits :**

**Commentaires : Rien à signaler car la sous-traitance n'a pas eu lieu.**

ANNEXE 9 : Liste des Equipements acquis par la prestation

Type d'équipement	Coût		Date de livraison		Remarques
	Prévu	Réel	Prévu	réelle	
Equipement de bureau					
- Ordinateurs	2	2		2	La photocopieuse est à remettre au service des ressources humaines.
- Imprimantes	2	2		2	
- Onduleur	2	1		1	
- Ventilateur	1	1		1	
- Photocopieuse	1	1		1	
- Bureau de travail	1	1		1	
- Chaises de bureau	2			2	

INVENTAIRE des BIENS IMMOBILISES												
DATE D'ACQUISITION	DESIGNATION	N° d'inventaire	Fournisseur	Réfacture	IDENTIFICATION	REGIE / COGESTION	GT	CODE CPBLE	CODE BUDGET	Prix en €	Prix en BIF	LOCALISATION
23/02/2007	Ordinateur HP COMPAQ D X 2200 + ECRAN 19"	INF/CTB/BDI/02006/01	SIRTECH	2007/02/30	HUB6490MMH	CO	124	604020	Z0101	1 013,39	1 374 600	Représentation
23/02/2007	Microsoft office 2003 SB Edition	INF/CTB/BDI/02006/02	SIRTECH	2007/02/30	E63033G6J3721	CO	126	604020	Z0101	224,04	303 900	Représentation
23/02/2007	Imprimante Laser BROTHER HL-2040	INF/CTB/BDI/02006/03	SIRTECH	2007/02/30	19	CO	126	604020	Z0101	218,96	297 000	Représentation
26/02/2007	Onduleur INF/OSCEC X p Office 650 VA	INF/CTB/BDI/02006/04	SIRTECH	2007/02/30	4361102253	CO	127	604020	Z0101	138,60	189 000	Représentation
04/07/2007	Fautails avec accoudoirs et roulettes	MOB/CTB/BDI/02006/05	Palais des Meubles	CTB/11/7/07		CO	364	604020	Z0101	112,6700	166 250	Représentation
04/07/2007	Fautails avec accoudoirs et roulettes	MOB/CTB/BDI/02006/06	Palais des Meubles	CTB/11/7/07		CO	364	604090	Z0101	112,6700	166 250	DI Tharisse Ncamunikaani

Le MEPS souhaite que tout ce matériel puisse être attribué à son service des ressources humaines.

### ANNEXE 10 : Formation

Type de formation	Durée	Nom ou nombre de personnes formées	Date de la formation	Sujet, contenu et niveau
<b>Stage de formation locale</b>	3 jours pour chaque groupe	142 professeurs de chimie répartis en 4 groupes	Session 1 : 23-35 Août 2005 Session 2 ; 29-31 Sept.2005 Session 3 ; 5-7 Sept.2005 Session 4 : 12-14/septembre	Cours pratique de chimie pour les classes de niveau 9è et 10è.
<b>Bourse</b>	-None	-	-	-
<b>Workshop</b>	-None	-	-	-
<b>Autres</b>	-None	-	-	-

## ANNEXE 11 : Quelques réflexions sur le projet PISEP

### Situation et contexte

En date du 31/05/07, le projet PISEP (phase II) sur financement DGCD, a conclu 9 contrats de construction d'écoles primaires, avec des entreprises différentes, pour un montant global de 1.103.295.950 FBU, soit, au taux du jour, un budget de 695.296,56 € (77.255.175 € par école primaire).

Il est à noter que les montants de ces 9 contrats se sont révélés très proches les uns des autres (de 112.905.360 FBU pour une école de Muzinda à 134.378.291 FBU - soit 93.125 € - pour une école du Mosso) et que chacune de ces 9 écoles a, ensuite, été meublée pour un coût moyen de 9.945 € / école.

N°	Nom de l'école	Province	Devis confidentiel des travaux en FBU	Montant du marché attribué	Δ entre devis et prix
1	Ecole primaire de Muzinda en commune Rugazi	Bubanza	115 279 970	104 703 202	- 9,17
2	Ecole primaire de Muhenga en commune Bubanza	Bubanza	119 693 990	111 107 691	- 7,17
3	Ecole primaire de Kayange en commune Musigati	Bubanza	121 237 190	108 870 206	- 10,20
4	Ecole primaire de Busambo en commune Muruta	Kayanza	120 539 969	107 226 981	- 11,04
5	Ecole primaire de Caguka en commune Kabarore	Kayanza	125 299 471	108 892 073	- 13,09
6	Ecole primaire de Migege en commune Kayanza	Kayanza	128 680 639	113 094 661	- 12,11
7	Ecole primaire de Nyakiga en commune Butaganzwa	Ruyigi	126 999 367	113 967 237	- 10,26
8	Ecole primaire de Bwome en commune Nyabitsinda	Ruyigi	130 404 416	114 114 782	- 12,49
9	Ecole primaire de Munazi en commune Kinyinya	Ruyigi	138 826 283	121 319 117	- 12,61
		Total général	1 126 961 295	1 003 295 950	- 10,97

Onze mois auparavant, en avril 2006, la DGCD avait accordé, dans le cadre d'un financement aux ONG, un financement de 369.703.580 FBU à Caritas Belgique pour la construction et l'ameublement de 5 écoles primaires dans le Mosso (« Programme d'assistance aux populations sinistrées et rapatriées de Gisuru, Kinyinya et Nyabitsinda »). Au taux du jour, cela représentait un budget total de 301.798,84 € (60.360 € par école).

Plus que la comparaison entre deux interventions à finalité similaire, ces données sur la participation de la DGCD à deux opérations de construction d'écoles primaires permet d'apprécier les différences d'impact et de retombées économiques.

Conclure qu'une école primaire, construite et meublée dans le cadre du PISEP par des entreprises de construction et de menuiserie (103.070 €), se révèle plus chère de 70% qu'une même école primaire construite dans le Mosso par une ONG belge (60.360 €) serait erroné. En effet, au budget de construction proprement dit de l'ONG opératrice il serait logique d'ajouter les frais globaux de personnel et de logistique (42.304 €) et les frais d'opérations de l'ONG (27.256 €) ce qui ramènerait la différence de coût à + 38,77% pour le PISEP.

Il faut aussi noter que pour chacun de ces 2 projets, le terme « construction d'écoles primaires » renvoie à des contenus différents : sur financement PISEP, une école primaire est un ensemble constitué d'un bloc de 3 classes, d'un second bloc de 3 classes + local de direction, d'une citerne de 10m<sup>3</sup> et d'une latrines de 8 trous. pour l'ONG belge financée par la DGCD en 2006, une école était constituée d'un bloc de 3 classes, d'un second bloc de 3 classes + local de direction, d'une latrines de 8 trous et de 6 maisonnettes, de 40 m<sup>2</sup> chacune, pour les enseignants.

### Constats

Il n'est ni souhaitable ni pertinent d'opposer les deux projets car ils sont conçus avec des approches différentes même s'ils contribuent, de la même façon, à renforcer l'enseignement primaire au Burundi. Il est cependant possible de constater, avec un peu de recul :

- qu'une approche axée sur le partenariat avec des entreprises se révèle, en l'occurrence, de 25 à 35% plus chère qu'une approche « ONG / artisans locaux / administration locale » ;
- que l'impact social des deux projets n'est pas comparable ;
- qu'il est plus aisé d'insérer des clauses sociales, humaines et éthiques dans un dossier destiné à des acteurs locaux, à des partenaires de terrain et à des ONG et Asbl que dans un contrat commercial avec une entreprise.

Au Burundi, même en adoptant une stratégie minimaliste, le prix de construction d'une école primaire est supérieur au budget annuel d'une commune rurale riche. Dans bien des cas, il représente même deux ou trois années de recettes communales.

Comparé au volume d'activités économiques qui se déroulent, habituellement, en milieu rural burundais, un chantier scolaire constitue donc aussi une formidable opportunité d'emplois artisanaux, de vente de fournitures et d'embauche de journaliers...

Certains intervenants en infrastructures scolaires, ont pourtant opté pour une participation gratuite des bénéficiaires (en sable, perches, graviers et main d'œuvre non spécialisée) – gratuité censée traduire l'intérêt de la population pour l'ouvrage à réaliser – en complément à la passation d'un marché commercial avec une entreprise de construction. Celle-ci étant, dans presque tous les cas, étrangère à la commune et même à la province.

Cette option de participation gratuite n'est, fort heureusement, pas retenue dans les projets PISEP et FBBR (ni par la coopération belge en général) mais les attributaires des marchés PISEP sont, là encore, étrangers aux sites de construction des écoles.

Pour la quasi-totalité d'entre eux, ce sont moins des entrepreneurs en construction que des ensembliers qui composent des équipes de maçons, menuisiers, couvreurs ... et qui se procurent des moyens logistiques pour réaliser les contrats qu'ils décrochent.

Avec plus de 300 entreprises de construction inscrites au Registre du Commerce, le Burundi compte presque autant d'entreprises de construction qu'il a d'ingénieurs en bâtiment. Mais la plupart de ces PME / PMI ne sont que des coquilles vides, créées généralement par des ingénieurs et des techniciens - et parfois aussi par des cadres politiques et des responsables administratifs - qui n'ont ni salariés, ni capital fixe et qui, par opportunisme, par connaissance, par relation ou en qualité de sous-traitant obtiennent des marchés. Un marché de la construction qui compte certainement moins de 50 entreprises pérennes, ayant un minimum de personnel employé à l'année, et leurs propres moyens de travail.

Dans ces conditions, on doit bien reconnaître que certains critères de sélection que nous listons dans les DAO pour les entreprises soumissionnaires, présentent peu d'intérêt :

- *expériences professionnelles antérieures* (quand on sait que le personnel change à plus de 90% d'un chantier sur l'autre) ;
- *non redevabilité INSS* (alors que la plupart des entreprises n'ont que leur fondateur, lui-même non salarié, comme personnel à demeure) ;
- *non redevabilité à l'impôt* (quand la plupart d'entre elles n'en paient pas) ;
- etc...

Cette option de passer par des entreprises aurait certainement du sens si elle parvenait à susciter l'émergence de comportements entrepreneuriaux et si elle contribuait au maillage en PME dont le Burundi a besoin. Mais ce n'est pas vraiment le cas pour l'instant et, pour certains chantiers, on observe que les attributaires ne sont ni des entrepreneurs, ni même des hommes d'affaires, mais des affairistes. Parfois, on observe en effet que :

- dans les jours ou les semaines qui suivent l'obtention du marché, l'attributaire se met à la recherche d'un jeune chef de chantier qu'il recrute dans une des dernières promotions du GETO (l'école des travaux publics de Gitega) ;
- à l'aide d'un pick up, il « charge » ensuite, en une matinée, les 10 ou 15 maçons dont il aura besoin durant 4 mois, en recrutant ces tacherons à Kanyosha ou à Mubimbi, c'est-à-dire dans Bujumbura Rural. Les manœuvres et les aides maçons sont recrutés sur place, en général, mais plus des ¾ des revenus salariaux reviennent à Bujumbura et dans les environs de la capitale. Et aucun de ces travailleurs n'est embauché, durablement, par l'entreprise adjudicatrice du marché ;
- même si les DI et DelCo du PISEP (et des projets en général) essaient de régler rapidement les factures mises en paiement, notamment l'avance de démarrage, on constate des retards de la part de l'attributaire dans le paiement de sa main d'œuvre et surtout dans la mise en chantier. Il est probable que certains de ces attributaires utilisent les 30% d'avance reçus en fonds de démarrage pour préalablement « faire des coups » : spéculation sur le café, achat

d'équipements à Dubaï...ce qui leur permet de gagner 20 ou 30% sur l'avance reçue en prenant, au départ, un retard mesuré de 2 à 3 mois.

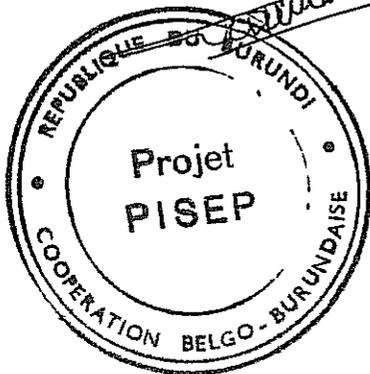
Pour ce qui est de la société de surveillance affectée à chacun des chantiers, il faut bien reconnaître qu'elle est souvent plus soucieuse d'avaliser ce que fait le constructeur que de défendre les intérêts financiers du commanditaire et les intérêts finaux des bénéficiaires, en faisant strictement respecter les clauses techniques du DAO. Il est vrai aussi que ces bureaux de surveillance deviennent eux-mêmes, au gré des contrats, entreprises de construction qui, sur d'autres chantiers, pourront avoir pour surveillant la société qu'ils contrôlent aujourd'hui. Alors, pourquoi se quereller sur le respect des clauses techniques ? Question d'autant plus pertinente que généralement le dirigeant du bureau de surveillance et le chef de chantier de l'entreprise attributaire partagent le même logement durant tout le chantier.

#### **Suggestions pour les projets CTB intervenants au niveau provincial ou local**

Plutôt que de réserver le rôle de direction d'intervention au niveau central, il serait donc autrement plus ambitieux d'investir le maître d'ouvrage local (c'est-à-dire le tandem Direction Provinciale de l'Enseignement - commune) du rôle de garant du cahier des charges techniques et d'insérer, dans celui-ci, des clauses à finalité communale et locale.

A défaut d'être maître d'ouvrage, ce tandem pourrait être investi du rôle de « contrôle et surveillance » puisque c'est à lui que reviendra, ensuite, la prise en charge des frais récurrents des ouvrages scolaires construits.

Le Directeur d'Intervention  
Tharcisse NCAMUMIKANI



Le Délégué à la Cogestion  
Daniel CURSOUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a series of loops and a horizontal line at the end.